



Compte-rendu

« Inégalités : variabilité des échelles d'analyse et diversité des expériences »

Personnes présentes : Louisa Even-Plouchart (ESO-Rennes), Benoît Feildel (ESO-Rennes, animateur axe 2), Anne-Cécile Hoyez (ESO-Rennes, animatrice axe 2), Patrice Caro (ESO-Caen), Agnès Checcaglini (ESO-Caen), Florent Demoraes (ESO-Rennes), Isabelle Garat (ESO-Nantes), Emmanuelle Hellier (ESO-Rennes), Robert Hérin (ESO-Caen), Régis Keerle (ESO-Rennes), Elsa Koerner (ESO-Rennes), Jean-Philippe Melchior (ESO-Le Mans), Julien Noel (ESO-Nantes), Fabrice Ripoll (Lab'Urba, groupe JEDI), Pascal Sebillé (ESO-Rennes), Etienne Walker (ESO-Caen).

La journée commence par une prise de parole de Robert Hérin qui a rendu un hommage ému à Armand Frémont, décédé au cours du weekend.

Programme

Séminaire (matinée)

- « **Échelles d'analyse du décrochage scolaire et justice spatiale** »
Patrice Caro (Université de Caen, ESO-Caen, Céreq, Cnesco) et Agnès Checcaglini (ESO-Caen, Céreq)
- « **Processus inégalitaires en santé et migrations : quelle place pour une approche critique de la dimension spatiale des inégalités sociales ?** »
Anne-Cécile Hoyez (ESO-Rennes, Université Rennes 2) (avec Clélia Gasquet-Blanchard, EHESP, ESO-Rennes ; Anaïk Pian, UMR DYNAMIE/Université Strasbourg ; Hélène Marche, EA CERREV/Université de Caen)
- « **Analyse multiscalaire de la dimension spatiale des inégalités structurales et des inégales mobilisations tentant de les contrer ou reproduire à travers le cas des hypercentres récréatifs nocturnes de Caen et Rennes** »
Etienne Walker (Université de Caen, IUT d'Alençon, ESO-Caen)
- « **Émotions spatiales prescrites et prosrites : l'expression et la gestion inégalitaires des affects dans les projets urbains** »
Benoît Feildel (Université Rennes 2, ESO-Rennes)

Table ronde (après-midi)

- **Table ronde « Inégalités : variabilité des échelles d'analyse et diversité des expériences »**
Isabelle Garat (Université de Nantes, ESO-Nantes) et Fabrice Ripoll (Université Paris Est Créteil, Lab'Urba, groupe JEDI)
- **Conclusion et perspectives**
Equipe d'animation de l'axe 2 : Benoît Feildel (ESO-Rennes) et Anne-Cécile Hoyez (ESO-Rennes)

Comment l'analyse spatiale (quantitative) du décrochage scolaire questionne-t-elle la justice spatiale ?

Patrice Caro, Agnès Checcaglini

En partant de la définition de la justice spatiale selon Lévy & Lussault comme "Dimension spatiale de l'idée, des conceptions et des pratiques de la justice", les collègues interrogent ce que revêt un "agencement d'espaces justes". Ils renvoient aux travaux publiés dans la revue Justice Spatiale/Spatial Justice (lancée en 2009: jssj.org). La notion de justice spatiale est en bonne place dans la discipline. Le décrochage scolaire se définit comme le fait de quitter le système scolaire sans diplôme (concerne les deux premiers niveaux de diplômes opératoires sur le marché du travail -CAP, BEP- et les plus de 16 ans).

1) Analyse spatiale quantitative du décrochage scolaire

Agnès et Patrice présentent 3 cartes à différentes échelles (sources inédites, provenance : Education nationale, octobre 2016) concernant les « jeunes repérés pour un suivi préventif du décrochage scolaire » (combien sont repérés?). On voit un phénomène représenté à 3 échelles, en allant de la région, en passant par le département, jusqu'aux aires urbaines. Ces cartes recouvrent des jeunes qui peuvent être en suivi préventif dans un cadre de collège, de lycée, de lycée professionnel comme général. Les effectifs de ces jeunes repérés se répartissent entre une minorité de décrocheurs du collège, une majorité de décrocheurs du lycée. Les cartes sont construites sur le nombre de jeunes décrocheurs rapportés à la commune sur le nombre total de jeunes.

L'interrogation porte sur "inégalités vs injustices" : qu'est-ce qui relève de l'inégalité spatiale "normale" et qu'est-ce qui relève d'une forme d'injustice ? Et donc qui relève plus de la nécessité d'interventions publiques "ciblées".

L'approche par les trois différentes échelles questionne des politiques publiques de lutte et de prévention contre le décrochage.

On constate que la région PACA est très concernée par le sujet. Quand on passe à l'échelle départementale, il y a des nuances à apporter à ce constat.

Au sein des régions prioritaires, il y a moyen d'apporter d'autres nuances à l'échelle des aires urbaines.

En changeant d'échelle, la carte lisse énormément les situations. Le contraste est plus fort à mesure que le grain territorial est fin.

D'autres phénomènes territoriaux apparaissent lorsque l'on zoome.

Agnès et Patrice donnent quelques précisions sur la construction de la représentation cartographique:

- il s'agit de l'ensemble des jeunes qui auraient dû se réinscrire à l'année n+1 et qui ne le sont pas, et donc qui ont quitté le système scolaire sans diplôme.
- l'ensemble de ces jeunes est rapporté à leur commune de résidence (domicile), on fait l'agrégation de ces jeunes au niveau du territoire (région, département, ZAU), que l'on rapporte au nombre de jeunes de 16 à 24 ans sur ce territoire qui sont encore scolarisés.
- Le premier niveau, large, de la région correspond à peu près à l'académie et à des organismes de suivi (Missions locales, PSAD, et autres), donc cela correspond à un territoire et à un niveau d'intervention.

Ce que l'on essaye de montrer en changeant les échelles, c'est que l'approche, qui est aussi l'approche de l'intervention politique, lisse énormément les situations.

En prenant un découpage départemental, on voit bien à quel point des contrastes apparaissent. En conséquence, le travail plaide pour prendre en compte plusieurs dimensions, notamment d'autres phénomènes qui peuvent apparaître dans la répartition du décrochage scolaire qui sont plus relatives aux caractéristiques territoriales.

On a constaté qu'effectivement les risques de décrochage n'étaient pas les mêmes selon la commune où l'on habitait, selon l'environnement de la commune, le recours en termes d'intermédiation, l'éloignement des établissements scolaires, l'isolement ne favorise pas la continuité scolaire. On voit

également les effets de l'offre d'orientation contrainte.

A l'échelle de la commune, cf la 3ème carte en aires urbaines (découpage INSEE) : on fait un regroupement des communes par pôle et par couronne de grand pôle, et toutes les communes qui n'appartenaient pas à l'une de ces catégories ont été regroupées. Cela permet de constater que quelque soit le niveau de décrochage scolaire que l'on observe dans la région (Haut de France, PACA, des régions où le taux de décrochage est le plus fort), malgré tout, les risques de décrochage sont beaucoup moins marqués dans les pôles urbains et dans les couronnes que dans le reste des communes du département.

Quelques éléments de conclusion intermédiaire : quelles échelles, quels moyens d'action pour la puissance publique pour répondre à ces inégalités et injustices? Comment établir les priorités?

2) Questionner la relation entre décrochage et justice

Un tableau présente la mise en lien entre scolarisation et décrochage (voir tableau). Des risques sociaux qui vont amener à du décrochage sans déterminisme (inégalités de distribution des professions des parents, des revenus, de taux de chômage au sein des familles). Le chômage des parents est central dans ces risques sociaux de décrochage. On connaît bien les causes économiques et les causes familiales, mais aussi les causes scolaires du décrochage. Parmi ces dernières, l'orientation subie par manque d'une offre de formation dans la proximité du domicile des parents interroge l'inégal accès à l'offre de formation. Les décrochages liés à une difficulté d'accès à l'offre posent l'enjeu de justice spatiale. Cette difficulté d'accès est localisée dans les massifs montagneux du sud et du sud-est (Cévennes, Alpes du Sud, Pyrénées) mais aussi du Nord de la "diagonale du vide" (Champagne-Ardenne, Bourgogne). Par ailleurs, cela interroge également les ressources humaines inégalement réparties : les enseignants en lycées professionnels sont souvent des enseignants débutants. Dans ces lycées, 50% des enseignants ont moins de 30 ans, occupent leur premier poste et demandent leur mutation chaque année. Face à des élèves en risque de décrochage, on constate que les équipes pédagogiques disposent de ressources profondément inégales.

L'injustice spatiale se joue aussi au niveau des politiques de prévention et de lutte contre le décrochage. Quel périmètre pour quelle politique ? Faut-il raisonner en km², faut-il raisonner en termes de densité de populations de jeunes? Quel accès à l'offre de remédiation (MILO, PAIO, CIO, pôle emploi, etc... avec toute la problématique des RH à ces guichets) ? Et quelle connaissance des publics par les personnels de ces guichets? Car l'offre est une chose, mais l'humain derrière le guichet en est une autre. Certaines enquêtes montrent que dans les CIO, les missions locales, les intervenants connaissent très mal leur public.

Enfin, dans quelle mesure l'évaluation de ces politiques publiques doit-elle revenir sur des questions d'accessibilité, des questions de définition de périmètre, et des questions d'allocation de moyens humains ?

Dans quelle mesure est-ce injuste de traiter plus intensivement des zones rurales avec des populations moindres ?

Les décrocheurs ont des effectifs forcément plus élevés dans les pôles urbains, alors qu'ils sont moindres en milieu rural, mais le risque de décrochage y est plus fort.

Doit-on se concentrer sur des risques ou des effectifs ? Où doit-on mettre les efforts ?

Pour finir, la présentation débouche sur la question des représentations des élus. Selon les élus, "le jeune" est vu soit comme "une ressource" ou soit comme "un risque".

J.M. Blanquer a pris position sur le fait d'apporter ce même droit à tous les enfants, où qu'ils se trouvent sur le territoire (cf extraits de discours). Ce que défend J.M. Blanquer c'est l'autonomie dans son projet de loi. Il parle de « confiance dans les territoires » (quelle définition ?) tout en respectant un cadre national. De son point de vue, l'équité entre les territoires équivaut à mettre plus de moyens là où il y a plus de décrocheurs (ex : quels moyens pour l'éducation prioritaire sous-dotés, REP, REP+, ZEP ? Quelle autonomie des territoires ruraux où il y a plus de décrocheurs ? Que fait-on pour les territoires ultramarins souvent ignorés ?)

Questions/Réponses

Louisa Plouchart : qu'entendez-vous par risque ? Comment le mesurez-vous? Si les populations

étudiées sont déjà en décrochage, ce n'est pas un risque à proprement parler.

Réponse : à une date t, on a le nombre de décrocheurs. C'est un risque statistique.

Isabelle Garat : y a-t-il des suivis de décrocheurs ?

Réponse : nous ne l'avons pas fait mais des collègues bordelais le font. Pour notre part, on est allés voir les conseillers de missions locales de différentes zones considérées comme "non concernées par le risque" ou "à risque" pour leur présenter les cartes et recueillir leur avis, par exemple à Vimoutiers, à Honfleur, à Isigny, à Carentan. A Vimoutiers, les conseillers disent que le territoire paye encore son histoire de crise industrielle. A Isigny, plus facile de trouver des petits boulots saisonniers ce qui impacte le risque de décrochage sans que pour autant il y ait des difficultés économiques. Les conseillers dans les aires urbaines indiquent que les quartiers de grands ensembles plombent les statistiques mais que le risque ne concerne pas le reste de la commune.

Isabelle Garat : Prise en compte dans vos indicateurs du chômage, mais des minimas sociaux (RSA)?

Réponse : RSA mobilisé comme indicateur complémentaire pour voir comment il venait confirmer la délimitation de types de communes, par exemple pour le groupe le plus à risque. La prise en compte du RSA confirme le poids du chômage.

Fabrice Ripoll : avez-vous pris en compte le niveau de diplôme des parents ?

Réponse : prise en compte des niveaux de diplômes des parents âgés entre 45 et 54 ans parce que c'est la tranche d'âge la plus probable d'avoir des parents d'enfants scolarisés en collège et lycée. On aurait voulu affiner en prenant uniquement le niveau de diplôme des femmes, parce que la littérature montre que ce sont toujours les femmes qui s'occupent toujours le plus du suivi scolaire et du rapport à l'école des enfants.

Fabrice Ripoll : est-ce que le sexe des enfants concernés a des effets ?

Réponse : les garçons décrochent un peu plus que les filles mais ce n'est pas significatif sur l'ensemble de la population des décrocheurs (45% filles, 55% garçons). C'est plus les causes du décrochage scolaire qui diffèrent selon le sexe.

Processus inégalitaires en santé et migrations : quelle place pour une approche critique de la dimension spatiale des inégalités sociales ?

Anne-Cécile Hoyez (Clélia Gasquet, Hélène Marche et Anaik Pian)

Le papier est porté par deux géographes et deux sociologues qui, ensemble, interrogent les théories sur les inégalités en santé et migration à partir des cadres théoriques de leurs disciplines.

Les données présentées ont été recueillies dans l'ANR MIGSAN, qui porte de façon transversale sur les inégalités sociales autour des soins.

Le constat global qui est dressé en France, et dans plusieurs pays Européens, montre la persistance et mm renforcement dans l'accès aux soins des migrants, notamment ceux arrivés récemment.

Beaucoup de travaux attestent déjà de cela, notamment chez D.Fassin (cf son article "Santé, le traitement de la différence").

Ces inégalités on les connaît donc depuis longtemps, mais les études récentes font état de la détérioration des états de santé des migrants (cf C.Hamel, INED), de l'exposition au risque plus grand des femmes, de l'importance des pathologies mentales, et des inégalités dans les prévalence de certaines maladies (la moitié des VIH, tuberculose, hépatites concerne les migrants, avec généralement des découvertes tardives, attestant de l'éloignement du système de santé et de la prévention). De plus en plus de travaux portent sur les migrants dans les camps. (effets délétères sur la santé des conditions de vie + soigner à la marge du système de santé)

Ces inégalités se renforcent par les difficultés d'accès aux soins surtout ancrées dans des difficultés administratives. Il faut bien faire attention : ce sont les politiques migratoires qui déterminent l'accès aux soins et pas les politiques de santé.

De plus, la politique migratoire menée depuis plusieurs années, marquée par une "politique du soupçon", influence largement l'accès aux soins par voie de discriminations directes et indirectes.

Il faut noter également que si l'on travaille sur "santé des migrants", les migrations pour soins ne représentent qu'une infime minorité des migrations. Les migrants n'ont pas quitté leur pays pour être soignés.

L'ANR propose un travail à la croisée entre sciences sociales et santé, ce qui implique un examen serré des approches épistémologiques.

Ici, nous interrogeons le registre conceptuel le plus pertinent pour décrire, analyser et interroger les processus d'accès aux soins pour les personnes primo-arrivantes en France. Dans une deuxième partie, comment le chercheur se situe avec son approche critique par rapport au positionnement des professionnels qui sont dans des situations de dénonciation (plaidoyer)?

1) *Positionnement théorique*

Il a été choisi en amont du programme de recherche. D'une part, on parle d' "expérience de la santé de la maladie", et d'"expérience des professionnels et des migrants". D'autre part, on parle aussi de trajectoire de soins (A. Strauss).

On a privilégié le terme de trajectoire de soins plutôt que parcours de soins (ou itinéraire thérapeutique).

La notion de "parcours de soins" est très codifiée dans le domaine de la santé publique, et elle cible principalement les logiques patientes telles qu'attendues par l'institution. Trop linéaire, normative et administrative, nous avons choisi de ne pas mettre en avant cette notion, et de lui préférer celle de "trajectoire de soins". Celle-ci englobe les patients, leurs proches, et les négociations avec les équipes médicales. Elle permet de travailler sur des routines et des contingences (événement inattendu, ou non prévu à différents stades de la maladie ou de la prise en charge). Elle accorde aussi une grande importance aux conflits, et permet d'aller voir le registre des compétences mobilisées (les patients considérés comme experts de leur maladie).

La notion de "trajectoire de soins" a très peu été développée sur le plan spatial, pourtant elle revêt un aspect spatial important. Notre démarche consiste donc à faire le "passage" de la notion de trajectoire de soins de la sociologie vers la géographie.

2) *Se saisir de la notion de trajectoire c'est s'interroger sur le positionnement des chercheurs*

La notion de trajectoire évite au chercheur de s'enfermer dans le point de vue des travailleurs du soin, elle permet d'explorer toutes les facettes que revêt la maladie et sa prise en charge par tous les acteurs. Le positionnement théorique ancré autour de la notion de "trajectoires de soins" nous permet de restituer les inégalités telles qu'elles sont expérimentées par les migrants tant dans les relations entretenues avec la sphère du travail soignant et institutionnel, sanitaire comme administratif, que dans les espaces de leur quotidien.

Pour en parler, nous nous sommes appuyés sur plusieurs extraits d'entretiens (non reproduits ici), qui nous permettent d'articuler contextes sociaux et spatiaux à la fois, pour informer autant sur les logiques adoptées par les individus que sur les institutions qui les prennent en charge dans leurs lieux de vie.

Nous avons abordé:

- la façon dont les relations de confiance peuvent se développer de façon positive dans les lieux de soins et/ou à l'extérieur, notamment pour les maladies marquées par l'importance du "secret" et du regard social (exemple du VIH)
- les bricolages et "pratiques buissonnières" mobilisées en faveur de leurs patients par les professionnels au regard des contraintes au sein de l'institution hospitalière
- les professionnels de santé travaillant sous contrainte qui peuvent par ailleurs répercuter leurs difficultés de travail sur la catégorisation de leurs patients en termes de "publics difficiles"

Questions/Réponses

Pascal Sebille : comment articuler ces différentes trajectoires les unes aux autres ? Comment articuler les interconnexions entre les temps et les lieux très différenciés des trajectoires (patients, professionnels de santé).

Rep : on récolte beaucoup d'informations. On part de la biographie des patients, de leur expérience vécue.

On trouve des séries de ruptures et bifurcations qui, quand elles se reproduisent, autour d'évènement particuliers, font l'objet d'un examen attentif. On produit aussi des "vignettes biographiques" pour articuler temps/événements qui interviennent dans tous les domaines de la vie et qui ont un impact sur la santé et les soins.

Par ailleurs, on fait parler les professionnels sur les cas et on constate les décalages entre expériences patients/pros.

Deux points particulier ressortent et permettent de faire le lien entre situations sociales et soins : pour les migrants, le soin (accès, suivi) est conditionné par le logement et les papiers.

Jean-Philippe Melchior : Traumatismes psychiques sont-ils pris en charge par l'ethno-psychiatrie

Réponse : pas d'ethnopsy sur nos périmètres et les professionnels en santé mentale rencontrés se montrent très critique sur cette "école" de soins en psychiatrie.

Question théorique : pourquoi ne pas utiliser la notion de parcours social?

Besoin de faire un pas de côté par rapport à la notion de "parcours" car elle est très institutionnalisée et il en découle des confusions dans nos partenariats et restitutions auprès du monde médical.

Analyse multiscalaire de la dimension spatiale des inégalités structurales et des inégales mobilisations tentant de les contrer ou reproduire à travers le cas des hypercentres récréatifs nocturnes de Caen et Rennes

Etienne Walker

Dans le cadre de ce séminaire de l'axe II intitulé "inégalités : variabilité des échelles d'analyse et diversité des expériences", j'ai d'abord essayé de me prêter au jeu de la reformulation afin de contribuer à la réflexion entamée autour de ce triptyque. Dans cette perspective, j'ai pensé pouvoir réintituler mon travail "Analyse multiscalaire de la dimension spatiale des inégalités structurales et des inégales mobilisations tentant de les contrer ou reproduire à travers le cas des hypercentres récréatifs nocturnes de Caen et Rennes", même si le concept d'"inégalités" me semble un peu insuffisant, j'y reviendrai.

Ce que je vais faire ici c'est présenter la manière dont j'ai travaillé la question des conflits d'usage autour des sorties récréatives nocturnes à Caen et Rennes, la manière dont je l'ai construit comme objet de recherche, non pas tant les résultats qui en sont issus, en insistant sur ces questions d'échelles et d'inégalités.

La recherche existant sur l'espace-temps urbain nocturne a pu montrer la centralité des usages reproductifs que sont "le repos" d'une part et "la fête" de l'autre, usages reproductifs que j'appellerai respectivement biologique et récréatif, et qui s'incarnent toujours respectivement dans les figures du cohabitant et du sortant. En lien avec l'usage reproductif récréatif, un usage récréatif proprement productif existe aussi, incarné notamment par les exploitants de bars, bars de nuit et discothèques, que j'appellerai toujours figurativement ici commerçants.

La recherche existante a également posé l'idée d'une situation tensionnelle entre ces usages reproductifs biologique d'une part et récréatif de l'autre, notamment du fait que le second télescoperait le premier par l'intermédiaire du bruit généré. Dès lors et du fait de potentiels conflits d'usage, c'est donc l'enjeu du gouvernement de l'espace-temps urbain nocturne qui est aussi posé, incarné par des institutions.

C'est l'étude systémique de ces différents usages et de leurs rapports que ce travail de recherche a cherché à explorer.

Ce potentiel conflictuel entre usages récréatif et biologique a été questionné et exploré au travers des cas de Caen et Rennes, et plus exactement, de leurs hypercentres, soit le cœur de leurs centres-villes. En effet, y coexistent la nuit un usage récréatif parfois intense, et un usage reproductif a priori très

institué du fait de la densité résidentielle dans cet espace. Notons que ces deux villes permettaient également la faisabilité de la recherche telle qu'envisagée.

Du fait de cette focale sur les hypercentres, la comparaison des cas de Caen et Rennes a été possible, quand bien même d'autres échelles d'analyse ont été mobilisées, je vais y revenir. Cette dimension comparative s'est faite tantôt de manière juxtaposée, en rapportant « dos-à-dos » une monographie à l'autre, tantôt de manière fusionnée, les matériaux étant analysés de manière indifférenciée entre Caen et Rennes et la localisation pouvant devenir alors une variable permettant d'établir le semblable et le différent.

Ce travail de recherche s'est voulu résolument inductif, pour autant, la socialisation de recherche est structurée autour de trois lignes de forces théoriques.

D'abord, la lecture morphogénétique du social, permettant d'analyser le changement social. Pour toute société donnée, il convient de déterminer quelles sont ses structures, ce qui y est institué et donc hérité d'une situation antérieure : c'est là la mise en forme structurelle. Ensuite, il convient de voir en quoi cette structure va, au travers du temps et surtout des dynamiques actionnelles ou plutôt rapports sociaux qui vont la travailler, tendre à perdurer (reproduction structurale) ou bien à se modifier (transformation structurale), produisant ainsi de suite une nouvelle structure et de nouveaux rapports sociaux.

Deuxième paradigme, la lecture polémologique du social, qui met l'accent au sein des rapports sociaux sur le conflit, moment éminemment révélateur et créateur de socialités. Un conflit permet de dessiner à la fois les appartenances sociales des individus et la conscientisation/consolidation des groupes qui s'affrontent, mais encore de les reconfigurer.

Troisièmement, ces individus et groupes se différencient les uns par rapport aux autres en fonction des dispositions et capitaux dont ils héritent, qui dessinent des inégalités dans l'espace social et chacun de ses champs avant même le conflit (il y a des "classes probables"), mais aussi pendant et à leur issue (du fait qu'il y ait aussi des « classes mobilisées »)

C'est en ce triple sens que j'ai choisi de mettre le focus sur les mobilisations en ce qu'elles permettent de lire la structure sociale telle qu'instituée... et instituante. Au-delà des positions sociales de leurs acteurs, j'ai voulu différencier ces mobilisations selon leur échelle et leur degré d'organisation et institutionnalisation. J'ai donc retenu le triptyque "mobilisations sociales ordinaires", "mobilisations politiques ordinaires" et "mobilisations politico-institutionnelles" pour désigner respectivement des mobilisations : individuelles et non institutionnalisées ; collectives, plus ou moins organisées et institutionnalisées ; et enfin, fortement organisées et institutionnelles.

Thèse de géographie sociale structurée par la problématique "espaces et sociétés", ce travail se réclame plus précisément de la veine dimensionnelle de ce courant, d'abord en posant la consubstantialité du social et de l'espace. En lien avec cela, j'ai eu recours à une double approche. D'abord, celle de l'appropriation de l'espace, entendue comme dimension spatiale voire enjeu des mobilisations, idéelles comme matérielles. De l'autre et en lien, celle des usages institués et de la division sociale de l'espace comme dimension spatiale de la mise en forme structurelle, mais aussi de l'élaboration structurale en cas de changement de ces usages et de cette division du fait même des mobilisations/appropriations.

Somme toute, ce travail de recherche visait à analyser la structuration sociale de la ville contemporaine à partir des hypercentres de Caen et Rennes et du prisme récréatif nocturne, et ce, dans une perspective morphogénétique, polémologique, différentielle et dimensionnelle, c'est-à-dire qu'à travers sa dimension spatiale, le social est appréhendé dans une perspective d'abord structurale, permettant de contextualiser l'action à de multiples échelles spatiales et temporelles et ensuite constructiviste, interrogeant la capacité instituante de l'action (notamment collective) a fortiori lors de moments conflictuels qui visibilisent la plupart du temps des "inégalités" héritées, qui vont alors

se reproduire ou bien être dépassées.

Pour appréhender la mise en forme structurelle, une première partie portait sur les usages institués, l'organisation et la division sociale des espaces-temps urbains nocturnes investigués.

Les rapports sociaux afférents et le potentiel changement social en découlant ont eux été analysés au sein de trois parties distinctes, la première traitant des mobilisations "récréatives" des "sortants" et "commerçants" ; la deuxième de celles, "biologiques", des "cohabitants" ; la troisième et dernière abordant les mobilisations "gouvernementales" des institutions. Étant entendu que cette entrée par les usages et figures usagères serait déconstruite sociologiquement, et viserait à comprendre les formes et facteurs de mobilisation en insistant sur le passage entre concernement et action.

Quelques éléments sur la méthodologie : du fait du large panel de champs sociaux investigués, différents matériaux ont été compilés et produits, caractérisés par différentes échelles spatiales et temporelles et appelant chacun différentes approches et ancrages disciplinaires. En règle générale, l'approche a été tendancielle et probabiliste pour les matériaux de nature quantitative et ayant valeur représentative ; compréhensive pour ceux de nature qualitative et ayant valeur figurative.

Au sein de la première partie qui visait à caractériser la structure au sein de laquelle les rapports sociaux et mobilisations allaient se décliner, des échelles géographiques et temporelles larges ont été mobilisées, tels le temps long pour saisir les pratiques dites "festives" sous un prisme socio-anthropologique et ses dernières transformations ; ou la dynamique globale des villes métropolitaines à l'heure post-fordiste pour comprendre la division sociale de l'espace et les usages institués au sein des hypercentres de Caen et Rennes.

J'ai ainsi pu mettre en évidence un certain nombre d'"inégalités" structurales, ou plutôt de "sédimentations de rapports de pouvoir hérités", tels que la surreprésentation des fonctions tertiaires supérieures (loisirs nocturnes compris) au sein des hypercentres de Caen et Rennes en comparaison de leurs périphéries, amenant, logique gravitaire du foncier et de l'immobilier oblige, son cortège de cadres et professions intellectuelles supérieures... mais aussi d'étudiants, à l'heure de l'avènement de l'économie de la connaissance et de la perdurance de l'investissement locatif.

Des "inégalités" structurales donc, qui vont avoir un fort impact sur les rapports sociaux dans les hypercentres nocturnes puisqu'au sein d'un même espace-temps, vont devoir cohabiter les tenants d'usages a priori conflictuels...

Au sein des parties II et III, ce sont les mobilisations sociales et politiques ordinaires des sortants, commerçants et cohabitants qui ont été étudiées. Dépassant la division sociale de l'espace et les usages qui y sont institués, les "inégalités" se sont alors révélées "en actes", c'est-à-dire que la capacité à se mobiliser, de même que la manière de le faire, ont donné à voir une forte disparité au sein des trois catégories usagères. A titre d'exemple, la réussite d'un commerçant récréatif nocturne se mesure non seulement à l'aune de son capital initial (capital économique), de la manière dont il aura su l'investir dans une optique souvent distinctive (capital culturel), mais encore de sa capacité à fédérer collectivement la lutte et à la porter de manière acceptable auprès des institutions (capital culturel, social et symbolique). Symétriquement, l'exposition au bruit récréatif nocturne apparaît intimement liée au type de logement occupé par le cohabitant (capital économique), et sa capacité à faire face à sa gêne sonore potentielle dépend en grande partie de sa connaissance des recours possibles (capital culturel), de sa légitimité habitante ou de son statut professionnel (capital symbolique), et même de ses accointances institutionnelles (capital social). En ce sens, les inégalités structurales apparaissent se reproduire dans l'action, et notamment l'action collective, les acteurs les moins dotés ne pouvant guère se mobiliser et étant même "parlés" par les plus dominants...

Inégalités au sein des catégories usagères, inégalités aussi entre celles-ci, ou plutôt dans le traitement réservé aux différents groupes mobilisés pour la défense de chacun de ces usages. Au-delà de l'inégale capacité à gouverner (seules les institutions étant habilitées à le faire), on peut lire en effet au prisme des mobilisations politico-institutionnelles la manière dont certains acteurs et certaines

revendications vont être inclus quand d'autres seront inversement ignorés, et même réprimés, reproduisant là encore un certain nombre d'"inégalités". On peut en effet noter que seules les associations de riverains les plus organisées, mettant en avant une diversité argumentaire mais aussi pratique nécessitant de nombreux capitaux, sont entendues par l'institution notamment préfectorale. Symétriquement, les syndicats ou associations de gérants d'établissements de nuit qui se proposent comme auxiliaires d'ordre et de santé publics, ou encore proposent une offre culturelle distinctive, sont ceux qui obtiennent le plus souvent gain de cause auprès des institutions, municipalités en tête. Là encore, il semble que des inégalités esquissées structurellement se reproduisent la plupart du temps dans l'action, l'idée d'un changement social, d'une transformation structurelle s'éloignant tout de même...

Je terminerai en proposant deux pistes...

La première, celle qui consiste à travailler les échelles dans une optique imbriquée : d'abord de la plus large à la plus fine, pour contextualiser tout acteur et toute action au regard de l'institué : avant de voir vers quoi elle tend, voir « d'où elle vient » en fait. Ensuite, de la plus fine à la plus large, pour tenter de saisir dans quelle mesure un acteur et une action (et bien souvent un groupe et une action collective) peuvent créer du changement social, instituer... ou non.

La seconde proposition est plutôt une réserve : penser en termes d'inégalités ne doit pas occulter les ressorts de celles-ci, c'est-à-dire les rapports sociaux eux-mêmes, qui produisent des inégalités dès lors qu'ils sont des rapports sociaux d'exploitation/aliénation/oppression pour certains et pas pour d'autres. Et si les ressorts des inégalités sont bien les rapports sociaux, ces derniers peuvent aussi les contrer, et être générateurs non pas de domination, mais d'émancipation.

Dans une perspective morphologique et critique, il me semble donc qu'il faut, si l'on parle d'inégalités, mobiliser différentes échelles et parler du même coup nécessairement de mobilisations...

Questions/Réponses

Benoît Feildel : Qui se mobilise ? Pour quoi ?

Réponse : La manière de se positionner par rapport à cette structure. Parler des mobilisations, ce n'est pas réifier l'action sociale.

Isabelle Garat : Quelles divisions de l'espace-temps nocturne ou diurne ? Est-ce que ça mérite d'être isolé ?

Réponse : Principalement, je travaille sur les divisions de l'espace social urbain. Mais le recensement nocturne montre une autre structuration, qui est circadienne. Alternance fonctionnelle : économie nocturne fonctionne de nuit, qui avoisine un usage un espace essentiellement résidentiel post-productif (personnes qui vont dormir).

Pascal Sebillé : As-tu une idée/étudié de l'évolution des activités au fil des années et de son impact sur les quartiers en termes nuisances dans le temps, perspective diachronique/longitudinale ?

Réponse : il y a un avant/après 1990, quand les hypercentres des métropoles Rennes/Caen ont été réinvestis par les catégories supérieures et les investissements locatifs principalement dédiés à être loués aux étudiants.

1990 c'est aussi l'époque de la massification de l'accès à l'ESR et l'estudiantification continue des hypercentres.

Ensuite, il y a depuis les années 1990 à Rennes une structuration associative de « la vie en centre-ville », principalement retraités (profil vieillissant), mais pas de possibilité longitudinale de le prouver.

Jean-Philippe Melchior : Quel positionnement des élus, quelle évolution ?

Réponse : il y a eu deux phases, une pleinement conflictuelle, « phase Etat » (cf. 2004-2005 à Rennes avec « les canons à eau » envoyés par la préfète), avec arrêtés anti-alcool, sanctions administratives sur les commerces de début de boisson, et une phase néolibérale, diminution de moyens, délégation de la normalisation des « sortants » aux commerçants eux-mêmes (développement de chartes et types de labellisation, effets de sanitarisation — médiateurs dits de

« santé »), actions par « projets » (réponses à appels à projets : sur la santé, sur la vidéosurveillance), projets « pseudo-participatifs » pour « se montrer à l'écoute » (débat public de type informatif, pas consultatif ; mais très investi par les citoyens).
Au fil des années, on observe un travail de « normalisation de la vie des sortants ».

Émotions spatiales prescrites et proscrites : l'expression et la gestion inégalitaires des affects dans les projets urbains

Benoît Feildel

Préambule : il s'agit d'un travail de revisite d'un ensemble de travaux menés depuis le doctorat jusqu'à aujourd'hui sous l'angle des inégalités.

D'abord nous apporterons quelques précisions épistémologiques nécessaires sur cet objet, les affects, car même si les travaux en sciences sociales sont importants sur cette question, ce n'est pas le cas dans la discipline de l'aménagement de l'espace et de l'urbanisme. Le cœur du propos portera sur la place des affects dans la gouvernance des projets urbains. Enfin, nous analyserons les enjeux d'inégalités d'expression et de gestion des émotions dans les projets urbains en mobilisant un concept sociologique, celui de « travail émotionnel ».

1) Précisions épistémologiques et conséquences méthodologiques

Le sens commun autour des affects et des émotions a longtemps marqué la façon d'appréhender ces choses-là.

D'abord, on constate que la suprématie des approches naturalistes et expérientielles des émotions a marqué la façon d'envisager ces phénomènes, et a aussi conduit à ne pas les prendre en compte pendant longtemps. Il y a une sorte de refoulement des affects dans les sciences sociales que l'on doit en partie à l'approche phénoménologique. La méthode phénoménologique réduit ces phénomènes à une dimension subjective, intérieure, donc à une certaine conception de ce que peuvent être les affects, en renvoyant leur étude à des théories psychologiques de la perception, de la sensorialité. Mes travaux s'éloignent de ces courants et critiquent la tendance à hypostasier la réalité sociale de ces approches qui se centrent sur le vécu individuel, pris en dehors des constructions sociales. L'approche retenue vise à intégrer ces dimensions émotionnelles et affectives dans le social, en s'inscrivant dans l'approche processuelle et relationnelle, telle que défendue par N.Elias.

Il s'agit de dépasser les oppositions nature/culture, déterminisme/actionnisme, pour être davantage dans la complexité. La perspective relationnelle des émotions dépasse l'approche interactionniste pour inscrire ces phénomènes dans l'historicité du vécu des individus et les ré-ancrer dans le social. Définition de l'affectivité : capacité à être affecté (sens minimal) qui s'insère dans un tissu de significations sociales qui imprègnent les manières d'exprimer et d'éprouver les émotions, les sentiments, les humeurs. Ces derniers sont la face objectivée, celle rendue extérieure à l'individu, rendue publique, des éprouvés affectifs. En ce sens, les émotions sont des modalités d'expression de l'affectivité.

D'un point de vue plus opératoire, dans le cadre de l'étude des projets urbains et de l'agencement du monde spatial, l'affectivité est envisagée comme un indicateur de la pertinence dans lesquelles les individus sont impliqués ou un révélateur des valeurs projetées sur les choses, ou autrement dit comme l'expression de la qualité de la relation au monde, aux autres et à soi-même. L'approche soutenue ici s'inscrit dans ces théories sociologiques des émotions pour les appliquer à la recherche en aménagement.

Une conséquence méthodologique très pratique, c'est de considérer que les émotions ont un réel rôle social en tant que système codifié susceptible d'influer sur les attitudes, les préférences et les actions des individus. On n'est pas obligé de considérer que les émotions sont strictement individuelles et on peut donc les analyser historiquement et à l'échelle des sociétés. C'est ce que nous faisons dans le domaine de l'aménagement, avec un objectif qui est de réévaluer la part de l'affectivité dans l'organisation spatiale des sociétés. D'abord, parce que l'on constate une occultation de l'affectivité notamment par l'effet des idéologies scientistes. Les sciences ont participé pendant très longtemps à stigmatiser cette dimension du social.

Aujourd'hui, en réponse à cette stigmatisation, on assiste à un retour en force des émotions, avec l'affirmation d'un « tournant sensible/émotionnel » plutôt porté par l'histoire et la sociologie. Certains auteurs constatent l'importance nouvelle des émotions dans nos sociétés avec ce qu'ils qualifient d'« esthétisation du monde » (Lipovetsky) et/ou plus précisément d'« émotionnalisation de la réflexivité » (Holmes), c'est-à-dire de façon d'évaluer la grandeur des individus en fonction de leur capacité à ressentir des émotions. En ce sens, les émotions sont un moteur du social aujourd'hui.

En aménagement, on constate la même chose à travers la valorisation, du côté des concepteurs notamment, de ces aspects affectifs/sensibles pour penser l'organisation des espaces (Chalas, "La mutation des imaginaires aménageurs").

Exemples : couverture du magazine Times de 1991 sur le « Quotient émotionnel » ; déclinaison des émotions dans les politiques urbaines : affiche sur les conseils de quartiers à Lyon, un tramway avec un design axé autour des émotions, une affiche du congrès de la FNAU « Ville désirée, ville durable ».

Mon objectif est à la fois d'interroger la façon dont les praticiens s'emparent des émotions et comment cela fabrique de l'espace, mais aussi comment les émotions s'expriment également du côté des habitants.

2) Les affects au cœur de la gouvernance des projets urbains

Plusieurs situations ont été étudiées autour de projets d'aménagement, de conflits sur des questions d'aménagement.

La méthode reprend les positionnements théoriques en refusant le réductionnisme physico-physiologique de certaines approches, notamment dans les neurosciences dans lesquelles on infère des états émotionnels à partir de manifestations physiologiques.

Ce qui nous intéresse c'est la façon dont les acteurs mobilisent les affects pour justifier à la fois leur façon d'habiter et leur façon de produire de l'espace.

L'enquête se fait sur la base de récits : récits biographiques qui permettent de replacer le vécu affectif dans un cours d'action situé spatialement, temporellement. Ces outils d'enquête d'ordinaire très orientés sur le cognitif sont focalisés sur le vécu affectif.

L'analyse du discours porte sur la façon dont va être catégorisé le vécu affectif par les acteurs eux-mêmes, qu'ils soient concepteurs ou usagers de l'espace.

La façon de catégoriser les vécus affectifs est révélatrice des enjeux de pouvoir : quelle émotion est socialement légitime ?

Deux terrains dans l'agglomération de Tours, avec des récits de vie spatialisés (habitants) et des récits de projets (concepteurs).

Un terrain dans l'agglomération de Nantes, observation participante dans le cadre des diagnostics sensibles du paysage.

Un terrain à Rennes, analyse documentaire (presse quotidienne régionale, blogs).

Quelques résultats sur la façon dont sont catégorisés les affects.

Du côté des espaces et des praticiens, les affects sont mobilisés dans 3 registres différents : comme une modalité de la connaissance (focus sur la dimension expérientielle révélatrice de l'épuisement du paradigme rationnel), comme une modalité de la communication (instrumentalisation des affects dans la rhétorique autour des projets, valorisation de la dimension symbolique du cadre de vie, storytelling), comme une modalité de l'action (motivation, adhésion dans le cadre des dispositifs participatifs).

Du côté des habitants, l'affect comme ressource des mobilisations (Jasper) contre les projets d'aménagement. Construction d'une émotion réactive par rapport à un projet d'aménagement avec des styles, des communautés émotionnelles qui s'organisent : construction collective de la valeur donnée aux émotions. Un jeu sur les affects pour sensibiliser à la cause de la mobilisation (Traïni).

Finalement, les affects reposent plus sur la dimension procédurale de l'action que le projet substantiel.

3) Les enjeux d'inégalités d'expression et de gestion des émotions

La tentation du gouvernement des émotions : velléité des concepteurs à orienter l'appréhension sensible de l'espace.

Les dispositifs participatifs propices à l'expression des affects sont aussi de puissants vecteurs de mise en forme de l'émotion. On est là dans une forme d'orientation d'un désir collectif dans un sens délibérément consenti, ce que Lordon appelle « un affect commun », c'est-à-dire des façons de vivre l'affectivité commune à un ensemble d'individus.

Dans le discours de certains acteurs de ces dispositifs participatifs, on observe la volonté de construire une émotion agoniste, allant dans le sens du projet, à travers ce que la sociologue Hochschild appelle la mise en œuvre d'un « travail émotionnel ». Des règles de sentiment vont imposer ce qu'il est bon de ressentir.

Conclusion

Dès lors, il s'agit d'identifier aujourd'hui quelles sont les émotions socio-spatiales proscrites et prescrites. Qu'est-ce qu'il est bon d'aimer ou de ne pas aimer ? Qui prescrit les émotions ? Et quelles formes d'inégalités masquent ce travail émotionnel ?

Comprendre le projet urbain comme travail émotionnel, comment le projet vise à transformer, à changer la qualité ou le degré d'une émotion ressentie ? Quels sont les dispositifs qui vont accompagner ce travail ?

À travers la volonté de maîtrise des émotions, on observe l'affirmation d'une forme de norme émotionnelle.

Comprendre la mobilisation du registre émotionnel dans la contestation des projets urbains. Vecteur de sensibilisation, mais aussi facteur d'inclusion ou d'exclusion socio-spatiale.

Questions/réponses

Anne-Cécile Hoyez : cadre théorique fait beaucoup écho à son traitement dans le domaine de la santé, sous l'angle du bien-être. Est-ce un concept que tu mobilises ou qui est mobilisé dans les projets ?

Réponse : en effet, on constate une mobilisation de la question du bien-être, et de façon sous-jacente des émotions, dans les projets. Concept trop flou pour être opératoire.

Robert Hérin : vous pourriez envisager la question du bien-être dans sa dimension historique.

Louisa Even : émotion prescrite ou proscrite, l'émotion n'est-elle pas spontanée ?

Réponse : la façon de vivre les émotions est propre aux individus, mais la société construit des manières d'être sensible.

Louisa Even : je m'interrogeais aussi sur la façon dont le chercheur gère ses émotions lorsqu'il travaille avec des publics particuliers.

Réponse : il faut s'interroger sur la norme qui incite le chercheur à ressentir une émotion, à l'envisager comme un problème dans son travail.

Anne-Cécile Hoyez : le plus difficile avec les émotions dans la recherche en santé, ce qui est plus difficile c'est pas l'émotion des praticiens, mais de gérer les émotions des autres lorsque l'on restitue la recherche, sans que cela soit « lourd » ou « culpabilisant ».

Patrice Caro : dans quelle mesure cette question est-elle pleinement intégrée dans les formations en urbanisme ?

Réponse : pas étudié en tant que tel, mais une demande des étudiants d'être formés sur ce registre et des cours qui sont apparus dans les maquettes pédagogiques.

Louisa Even : les politiques urbaines ont travaillé très tôt ces questions, d'identification, d'attachement au quartier.

Table-ronde sur « Inégalités : variabilité des échelles d'analyse et diversité des expériences »

Éléments de débat présentés par Isabelle Garat

D'abord, j'ai deux remarques générales à la suite de questions que je me suis posées à l'écoute de vos présentations :

À propos de la notion de trajectoire : comment faire passer des concepts de la sociologie à la géographie ? Qu'est-ce que l'on peut dire de l'espace ?

À propos des échelles : quelles sont les conséquences du fait d'amalgamer des données à l'échelle régionale ? Quelle est la conséquence d'utiliser des valeurs relatives par rapport à des effectifs absolus ? Quel référent spatial utilise-t-on et avec quelles données ? La nature des données représentées a-t-elle une influence sur la compréhension des inégalités, et la façon de les traiter ?

Ces questions, de façon générale, renvoient à la problématique de l'espace, au fait de savoir si on peut toujours avoir des traductions spatiales et est-ce que l'on peut avoir des traductions spatiales diverses, voire antagonistes ?

Discussion

Anne-Cécile Hoyez : la mobilisation de la notion de trajectoire répond à l'enjeu de bien comprendre le soin, la santé dans toute leur complexité et dans la dimension expérientielle. La mobilisation du concept de trajectoire émerge à la suite du constat que les travaux menés chez les sociologues ne prenaient pas en compte le cadre spatial, par exemple : un lieu de soin, l'institution hospitalière, l'hôpital, les salles de consultation, les lieux de consultation de l'hôpital hors les murs, et leurs effets sur la trajectoire du soin, les conditions de vie au quotidien des malades. On voulait réinjecter ces dimensions dans nos analyses, car cela veut dire quelque chose. Par exemple, nos travaux sur le VIH montrent que l'hôpital est un espace dans lequel les patients se sentent protégés et en confiance par rapport à leur maladie. Cela veut dire que la relation de confiance dans le soin se construit dans un espace particulier, ce qui est presque incongru. Pour nous, c'est révélateur d'inégalités sociales. Les patients atteints de VIH aujourd'hui devraient pouvoir consulter leur médecin, avoir leur traitement, et pouvoir vivre leur vie au quotidien sans crainte d'être jugé ou discriminé à l'extérieur des lieux de soin et en dehors de la relation avec les médecins hospitaliers. Le patient est censé devoir être autonome avec toutes les évolutions de prise en charge de la maladie, mais ce n'est pas le cas pour les migrants.

Toujours sur la dimension spatiale, par rapport aux lieux du quotidien, on se rend compte que l'environnement quotidien est très hostile quand on est migrant atteint d'un VIH et qu'on doit avoir un traitement. Par exemple, le VIH est une maladie extrêmement stigmatisante dans la communauté migrante subsaharienne. Il y a des contextes spatiaux plus faciles ou pas pour assumer la maladie. C'est d'autant plus vrai pour les migrants hébergés par la communauté, qui cachent la maladie aux autres, de peur du regard social, ce qui montre que le rapport au logement est crucial pour eux pour pouvoir vivre sereinement.

Dans l'enquête, nous posons des questions les espaces et les lieux fréquentés, mais aussi sur les mobilités et les possibilités de circuler, pour pouvoir s'approprier des ressources.

Dans l'enquête, quand elles sont faites dans les lieux de soin, il y a attention particulière qui est portée au fonctionnement et à l'appropriation des lieux. On observe par exemple des stratégies de dissimulation dans l'espace pour ne pas être identifié et associé à une maladie (salles d'attente par exemple). Les services sont d'ailleurs conscients et sensibles à ces questions-là.

Agnès Checcaglini : on est contraint par les données qu'on utilise. Les données ne sont pas homogènes selon les ministères et ceux qui les produisent. Par ailleurs, ces données sont sensibles. Elles ne sont pas forcément spatialisées. Pour avoir accès à des données spatialisées, nous nous sommes engagés à ne pas divulguer des chiffres absolus.

Éléments de débat présentés par Fabrice Ripoll

J'ai plutôt essayé de voir comment les interventions résonnaient avec les enjeux du colloque « Dimensions spatiales des rapports sociaux ».

D'abord, cette expression « dimension spatiale des rapports sociaux » prend tout son sens dans le fait de refuser le dualisme, séparation tendancielle, que l'on trouve dans le couple espace/société, ou

dans toutes les notions qui se voient accoler l'adjectif spatial.

Cela semble vouloir dire qu'une fois que l'on aurait épuisé des facteurs « sociaux », il resterait des facteurs que l'on dirait « spatiaux ». Mais aussi derrière, qu'il y aurait des facteurs proprement « spatiaux » et inversement des phénomènes sociaux qui ne seraient pas spatiaux. Ce qui, de mon point de vue, aboutit à une impasse. Je n'ai pas trouvé la réponse à ces questions : qu'est qui serait du social pas spatial et qu'est-ce qui serait du spatial pas social ?

La notion de « dimension » contient cette intention de dire : le social est toujours déjà spatial.

Pour concrétiser cela, je propose un modèle ternaire qui distingue trois « cristallisations » des pratiques sociales :

- le social intériorisé ou incorporé : émotions, affects, représentations, perceptions
- le social matérialisé : production de l'espace, le monde matériel est une production sociale
- le social institutionnalisé : découpages institutionnels et schèmes mentaux incorporés

Cela étant, j'ai du mal à comprendre ce que l'on entend par inégalités spatiales. C'est souvent des questions matérielles finalement, des fois c'est institutionnel. Alors, autant le dire directement.

Il faudrait retourner la question de l'adjectivation du spatial.

Je préfère que l'on oublie le concept de « justice spatiale », car je suis perplexe face à cette notion. Je préfère dire « justice sociale » (ou « injustice sociale ») et considérer les dimensions spatiales de ces injustices, qui en ont toujours une. Je m'en suis expliqué dans un numéro de la revue Justice Spatiale/Spatial justice, au long d'un entretien-débat avec des collègues.

Discussion

Robert Hérin : Dès lors, comment tu concrétises les dimensions géographiques des injustices sociales ? Cela pose la question de la cartographie. Est-ce qu'il est légitime de faire des cartes ?

Fabrice Ripoll : c'est légitime, après cela dépend comment cela se construit. Parfois on ne voit pas la dimension spatiale parce que le phénomène est envisagé, dans le cadre de l'action politique, sur l'ensemble du territoire national. Quand quelque chose concerne l'ensemble du territoire national, on a tendance à considérer qu'il n'y a pas de dimension spatiale. Même les juristes disent bien qu'il y a une territorialité des lois.

Si on prend l'exemple du temps, on constate que l'on ne substantialise pas le temps comme on le fait avec l'espace. On ne parle pas d'« injustices temporelles ». Le temps est évidemment pris en compte dans les analyses du social, mais il n'est pas, la plupart du temps, comme un facteur spécifique.

Régis Keerle : Dans le dictionnaire des inégalités, la notion sur « Justice » a été rédigée par B. Bret qui s'appuie sur Rawls, mais celui-ci naturalise la notion de justice. Partant, forcément on a tendance à naturaliser d'autres choses. À force de simplifier, de figer, on finit par prendre des artefacts pour des concepts et cela pose problème.

Fabrice Ripoll : en réfléchissant à cette tendance à substantiliser l'espace, j'ai formulé différentes hypothèses parmi lesquelles une que j'ai appelée le « géotropisme », c'est le côté espace égal surface terrestre. Les rapports sociaux et la surface terrestre c'est bien deux choses différentes, mais on voit bien que ce n'est pas suffisant, parce qu'il y a aussi l'espace des institutions, l'espace mental...

L'intérêt de parler de rapports sociaux par rapport à « inégalités » c'est vrai que l'on peut tomber dans une vision un peu statique lorsque l'on pense juste « inégalités » alors que c'est vrai que « rapports sociaux » invite à mettre de la dynamique, du processus. C'est un moyen de ne pas figer, mais en même temps les rapports sociaux sont marqués par des inégalités, ils sont dissymétriques, donc on est fondés à parler de domination.

Il faut également noter que la période est à la multiplicité des formes de domination, avec la notion d'« intersectionnalité » qui est de plus en plus utilisée, ce qui produit des questions : classes, sexes, genres ou races.

On a peu évoqué la question des « races » ou ethnoraciale. C'est très compliqué comme question. On pourrait rajouter les sexualités, les religions, l'âge... Autant de discriminations plus ou moins structurelles et qui s'imbriquent les unes dans les autres. Autre grille de lecture, celle des capitaux

qui a été évoquée par E. Walker.

Ces dominations et leurs imbrications varient selon les circonstances et les contextes concernés, avec des échelles variables. D'ailleurs, on n'a pas parlé tant que ça d'échelles. Pourtant c'est intéressant, car cela rajoute une couche de complexité à la question de l'intersectionnalité. Ce n'est pas le même statut (races, échelles), mais l'articulation des rapports de domination ne va pas forcément se penser de la même manière selon les contextes géographiques et selon les échelles.

Par rapport au thème de la journée, j'ai eu l'impression qu'il y avait deux grandes manières de traiter des inégalités :

- Entrée par des trajectoires/parcours : une entrée a priori par les individus, dans une perspective diachronique
- Entrée par des configurations : qui sont a priori plutôt sur ce qui se passe entre les individus, et dans une perspective synchronique

Ce sont des entrées possibles, mais à la fin, j'ai l'impression que les enquêtes ne peuvent pas ne pas travailler la confrontation entre des trajectoires ou des histoires individuelles et des configurations relationnelles ou des structures. On a là, me semble-t-il, quelque chose qui est fondamental dans les approches de la géographie sociale, laquelle s'est d'ailleurs constituée en France sur les acquis de l'espace vécu, donc sans évacuer l'individu.

En ce sens, je suis assez surpris par l'appel à l'individu, comme s'il avait été oublié, car il n'a jamais été évacué par la géographie sociale francophone, au contraire.

De la même manière, ce qui m'a frappé dans la journée, c'est la question du pluralisme méthodologique, qui était déjà présente au début de l'affirmation de la géographie sociale.

Cela résonne bien avec mes autres références en sociologie, autour de Bourdieu et d'autres. Cette idée que la division entre les méthodes quanti, d'un côté, et les méthodes qualitatives, de l'autre, les grandes structures macro, d'un côté, et l'individuel subjectif, de l'autre, n'a pas de sens et qu'il faut croiser les deux.

Ce n'est pas facile à faire à l'échelle d'une recherche, mais en revanche à l'échelle d'un collectif, d'un labo, d'un réseau, etc., cela permet d'obtenir des choses différentes.

En revanche, il y a quelque chose que l'on ne fait pas beaucoup, c'est poser la question de la dimension spatiale de la méthode de façon plus explicite.

Attention, ce n'est pas tout à fait la même chose ce que les géographes appellent les échelles et ce que les sociologues appellent les niveaux (micro, méso, macro) : le micro, c'est plutôt l'interaction, ce n'est pas la même chose que le local. Le local, ça peut être du macro dans le sens où on va objectiver une position sociale dans un espace local, et pourtant ce n'est pas du micro au sens de l'interaction.

Il ne se passe pas rien quand on spatialise, et il faut l'explicitier pour qu'il y ait une plus-value des dimensions spatiales telles qu'elles sont travaillées par les géographes.

In fine, cela interroge la place des chercheurs : sont-ils là pour produire des connaissances ou pour répondre à des politiques par exemple ? Dans les deux cas, le travail des chercheurs doit viser à regarder ce qui demeure et ce qui résiste dans le temps (exemple des approches « atlas »), avec un objectif de montée en généralité. Cependant, I. Garat rappelle que l'on a parfois tendance à monter en généralité assez vite. Pourquoi ? Parce qu'on est trop dans l'empirie et que ce n'est pas valorisé ? Doit-on alors résister à la généralisation ?

Conclusion et perspectives

Qu'est-ce que l'on fait avec cela ? Beaucoup de choses ont été dites, sur la place de la dimension spatiale, la manière de traiter les inégalités par des approches entre « trajectoires/configurations », la question du pluralisme méthodologique, l'intérêt des approches cartographiques et la dimension spatiale des méthodes, est-ce que cela vaut le coup que l'on poursuive l'une et/ou l'autre de ces

réflexions ?

Julien Noël : J'ai l'impression que l'on a bien évoqué les aspects inégalités, pas sûr qu'on ait été jusqu'aux aspects « justice ». Je me demande dans quelle mesure on ne pourrait pas centrer quelque chose dans la continuité sur la justice. Vers quoi on irait pour plus de justice ?

Benoît Feildel : Interroger/confronter des approches normatives par la « justice » versus des approches émergentes par les « mobilisations ».

Fabric Ripoll : Je trouve que c'est un problème de travailler sur la « justice ». Ce qui m'intéresse davantage c'est la question des injustices sociales.

Louisa Even : Par rapport à ce que l'on a entendu, il y a l'idée à chaque fois qu'on est sur quelque chose de l'ordre de la « recherche-action ». Je trouverais intéressant d'aller au bout et de regarder s'il y a des choses en train de changer. Par exemple, sur la question des migrants. Est-ce que la recherche apporte des solutions ?

Anne-Cécile Hoyez : travailler sur la question des conditions du passage de la recherche à l'action, que cela soit aussi bien du côté des politiques que des associations, des militants, etc.

Benoît Feildel : Cela renvoie à une thématique que l'on souhaiterait traiter dans les ateliers méthodologiques, qui est la question de l'« engagement du chercheur ».

Patrice Caro : La valorisation des travaux de doctorat en cours, en cours ou soutenus récemment. J'ai trouvé intéressant d'entendre à nouveau les travaux de doctorants dans le cadre des séminaires d'axe.

Benoît Feildel : Important d'impliquer des doctorants, rappeler aux doctorants par l'intermédiaire d'Emmanuelle Hellier (à travers sa participation aux AG de sites) la possibilité d'intervenir en axes.

Isabelle Garat : Difficulté de l'identification des chercheurs à un seul axe. Ne pas hésiter à élargir les appels à l'ensemble des autres axes.

Etienne Walker : Il ne faut que les doctorants se sentent prisonniers d'un axe, mais se sentent au contraire libres de proposer de communiquer sur leurs travaux dans tous les axes selon les thématiques de séminaire.

Anne-Cécile Hoyez : Qu'avez-vous pensé de l'initiative de présenter des travaux en cours, non achevés, pour avoir des retours ?

Isabelle Garat : c'est intéressant d'alterner des travaux aboutis avec des « working papers ».